

10 mars 2016

## Les sénateurs suppriment l'objectif de 20% de produits bio en restauration collective : un coup dur porté aux collectivités locales et aux citoyens

*Mercredi 9 mars 2016, une majorité de sénateurs ont rejeté l'objectif de 20% de produits bio en restauration collective (proposition de loi « manger local »). Faute de temps, l'examen a été reporté.*

**La FNAB souhaite que le gouvernement soutienne jusqu'au bout cette proposition de loi et ses objectifs d'intérêt général soutenus par de très nombreuses collectivités et en phase avec les attentes des citoyens.**

x x x

### La bio : un levier indispensable pour un nouveau développement économique local

Dans le contexte d'une crise agricole grave, et de celui du scandale des pesticides, le développement de la bio est une solution d'intérêt général. Alors qu'il faudrait 400 000 hectares pour fournir 20% de bio en RHD (restauration hors-domicile), déjà 220 000 hectares ont été convertis entre 2014 et 2015. La bio locale représente déjà 10% de l'emploi du secteur. La bio permet de diminuer le coût des actions de dépollution lié à l'agriculture chimique et la pression fiscale induite sur les habitants (+7 à 12% sur les factures d'eau).

### Au possible nous sommes tenus ! Un objectif de 20% déjà atteint dans de nombreuses collectivités

Des collectivités locales volontaires ont déjà introduit plus de 20% de produits bio dans leurs cantines (Drôme, Grenoble, Bordeaux, Pyrénées orientales etc.). Dans cette dynamique, les élus des collectivités locales ont besoin d'un cadre d'orientation et d'une légitimité pour oser une commande publique innovante, au plus près des attentes de leurs concitoyens (88% des parents attendent des produits bio pour la cantine et 73% des actifs sur leur lieu de travail – CSA 2015).

Il est regrettable qu'une majorité de sénateur reviennent sur leurs engagements du Grenelle de l'environnement et montrent - une fois encore ? - le décalage avec les attentes sociétales et les innovations des élus des collectivités, tous bords politiques confondus. La FNAB appelle le gouvernement à poursuivre son soutien à cette proposition de loi dans le cadre de l'agenda parlementaire et de la réintroduction de l'objectif des 20%.

**Contact presse : William Lambert, [lambertcommunication@gmail.com](mailto:lambertcommunication@gmail.com), 06 03 90 11 19**

**>> voir le plaidoyer sur site « repas bio » : <http://www.repasbio.org/la-loi-sur-lancrage-territorial-ou-en-est>**

**>> voir les exemples d'expériences réussies : <http://www.restaurationbio.org/>**

**>> des actions de développement local avec la bio : <http://www.devlocalbio.org/>**